

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 04/11/2015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	21	22

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère  
Le : 09/11/2015  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2015, le 4 Novembre à 20:00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Trégor s'est réuni à la Salle de réunion des Services Techniques - Morlaix, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PENNEC Guy, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux membres du comité syndical le 26/10/2015.

**Présents** : M. PENNEC Guy, Président Syndicat Mixte du Trégor, Mmes : CREIGNOU Solange, HUON Joëlle, PICART Marie-Claire, PRIGENT Christine, MM : GEFFROY Rémi, GUILCHER Bernard, HUON Thierry, IRRRIEN Joseph, LECHAUVÉ Jean-Jacques, LE MANAC'H Christian, MANCHEC Pascal, POULIQUEN Jean-Charles, PRIGENT André, QUEMENER Hervé, RIOU Yvon, SAINT JALM Hervé, SALEUN Yvon, TIGREAT Alain, VERMOT Jean-Paul, ZOUAILLEC Yvon

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PEREIRA Véronique à Mme PRIGENT Christine  
Excusé(s) : M. GUEZENNEC Daniel

Absent(s) : Mme CHEVAUCHER Aline

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme PRIGENT Christine

### 201523B –

#### Consultation sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

La préfecture du Finistère, par courrier reçu au Syndicat Mixte du Trégor le 13 octobre dernier, nous demande de soumettre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) à l'avis de notre assemblée délibérante dans un délai de deux mois à réception de leur lettre.

A défaut d'avis rendu dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Dans le document transmis, le projet concernant le Syndicat Mixte du Trégor figure dans la partie « B3-compétence GEMAPI », pages 30 à 32. La proposition est la « **fusion du SM de gestion des cours d'eau du Trégor et du pays de Morlaix au SM d'aménagement et de gestion des bassins du Haut Léon au 01.01.2017** ».

Le Syndicat Mixte du Trégor a déjà fait part aux représentants de l'Etat de sa position par courriers (en annexe) en date des 26 juin et 26 octobre 2015.

En l'état, la proposition de la préfecture du Finistère se traduirait par :

- le transfert des compétences GEMAPI (en l'occurrence la lutte contre les inondations du Syndicat Mixte du Trégor à Morlaix Communauté ;
- la reprise directe des autres activités du syndicat mixte du Trégor (actions de lutte contre les pollutions agricoles et non-agricoles, actions de gestion du bocage) non-incluses dans la GEMAPI au SM du Haut Léon.

Cette proposition consisterait donc à démanteler le syndicat mixte du Trégor et à scinder ses compétences entre deux structures. La réflexion doit être menée à l'échelle des communautés incluses dans le Sage de manière à obtenir une cohérence territoriale.

L'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2017 n'est pas cohérente avec les réflexions et démarches déjà entreprises dans les Communautés, planifiées en fonction du cadre législatif qui prévoit les transferts de compétences GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

Envoyé en préfecture le 09/11/2015

Reçu en préfecture le 09/11/2015

Affiché le

Besser  
Levrault

ID : 029-232900351-20151104-2015235-D

- **Donne** un avis défavorable sur le projet de SDCI concernant la fusion du syndicat mixte du Trégor au SM d'aménagement et de gestion des bassins du Haut Léon,  
- **Réaffirme sa volonté** de participer à la création d'un EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) à l'échelle d'un territoire élargi au Sage Léon Trégor.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
Morlaix,  
Le Président,  
Guy Pennec.

**Syndicat Mixte pour la gestion des cours  
d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix**  
Place O. Krebel - 29600 MORLAIX  
Tél. 02 98 15 15 15 - Fax 02 98 15 15 20

